



# RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2012

## 1. PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie les 12 mars et 16 avril 2013 à la salle des Armoiries pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Patricia Dominique Lachat (remplacée le 12 mars par Mme Claire Attinger Doepper), Aliette Rey-Marion et MM. Dominique Bonny, Gérald Cretegny, José Durussel, Christian Kunze, Denis-Olivier Maillefer, Gérard Mojon (remplacé le 12 mars par M. Claude Matter), Nicolas Rochat Fernandez, Patrick Vallat (vice-président), Claude-Alain Voiblet (remplacé le 16 avril par Mme Fabienne Despot), Laurent Wehrli (remplacé le 16 avril par Mme Christine Chevalley), Andreas Wüthrich (remplacé le 16 avril par M. Jean-Marc Chollet) et du rapporteur président soussigné.

Les deux séances se sont tenues en présence de M. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures (OAE/DFIRE) et M. Simon Affolter, délégué aux affaires intercantonales et européennes (OAE/DFIRE). Mme Stéphanie Bédat, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures, s'est chargée de la prise des notes lors de cette séance. Nous remercions vivement toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

### 2. INTRODUCTION DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, il convient de rappeler que le rapport du Conseil d'Etat est un instrument destiné à présenter de manière synthétique toutes les activités du canton ayant trait aux affaires extérieures, en premier lieu au Grand Conseil, mais également au public. Ce document fait l'objet d'une démarche « d'amélioration continue » en collaboration avec la Commission thématique des affaires extérieures (CAE). Cette dernière fait part de ses souhaits et remarques au Conseil d'Etat qui en tient compte pour les futurs rapports. C'est ainsi que la version 2012 du rapport donne suite à plusieurs demandes exprimées par la CAE ces dernières années, dont par exemple l'intégration dans les annexes de diverses informations concernant l'état de la représentation du canton de Vaud au sein des instances intercantonales.

### 3. DISCUSSION GÉNÉRALE

La CAE salue la qualité du rapport sur les affaires extérieures 2012. Ce document est considéré par tous les membres de la CAE comme un instrument de travail et de communication fort bien conçu et utile à maints égards, tant sur le plan institutionnel que, plus largement, pour informer la population vaudoise des nombreux enjeux débordant le cadre de la scène cantonale.

La commission se pose la question de la place que pourraient ou devraient prendre les activités parlementaires en lien avec les affaires extérieures dans le rapport. Cette discussion faisait suite à une idée émise par le Bureau du Grand Conseil qui propose l'ajout dans le rapport d'un chapitre spécifiquement consacré aux affaires intercantonales parlementaires. Le Conseiller d'Etat Pascal Broulis exprime son opposition à cette idée. Il juge que le rapport sur les affaires extérieures est l'œuvre du Conseil d'Etat et qu'il

serait peu judicieux d'y intégrer un chapitre relatif au Grand Conseil. Plusieurs députés estiment au contraire qu'il conviendrait de mieux rendre compte – par le biais du rapport ou par un autre support – du travail effectué par le Grand Conseil en lien avec les affaires extérieures.

Le chef du DFIRE accepte néanmoins de faire figurer dans l'édition 2013 un encadré au niveau du sommaire indiquant que le rapport est examiné par la CAE, conformément à l'article 60 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil.

Pour le surplus, la CAE convient de poursuivre la réflexion à ce sujet dans l'année à venir, en collaboration avec le Bureau du Grand Conseil. Il s'agit en particulier de trouver une voie permettant de mieux documenter le travail effectué par le Grand Conseil en lien avec les affaires extérieures, cas échéant par une collaboration avec le Conseil d'Etat dans la phase de rédaction du rapport.

#### 4. EXAMEN DU RAPPORT

Il n'est pas le lieu ici de revenir sur l'ensemble des questions et thèmes abordés en séance de commission. Parmi les interrogations les plus importantes des commissaires et les discussions tenues en séance, on peut relever les points suivants:

- La CAE s'est interrogée sur la faible représentativité des Vaudois dans les hauts postes de la Confédération. Sur les quelque 70 haut fonctionnaires qui sont en lien direct avec le Conseil fédéral, seuls 10 sont romands et 3 tessinois. L'OAE répond qu'il a mis sur pied un « club des Vaudois à Berne » composé de plusieurs haut fonctionnaires travaillant à Berne et qui ont des liens forts avec le canton (entre autres, Nicolas Bideau, ambassadeur et directeur de Présence Suisse ; Sylvie Durrer, directrice du Bureau fédéral de l'égalité ; Dominique Kohli, ancien député et vice-directeur de l'OFAG) afin d'échanger et de susciter des vocations. L'OAE se met également à disposition pour accompagner d'éventuelles candidatures. La CAE soutient ces démarches.
- De la même manière, la CAE a constaté avec regret que les deux dernières candidatures vaudoises au Conseil fédéral, pourtant de grande qualité, ont échoué. Au-delà des considérations partisanes et de pure politique, il est incontestable que le canton de Vaud a tout intérêt à retrouver au plus vite une représentation dans le gouvernement national, l'ayant quitté depuis plus de quinze ans déjà.
- Le chef du DFIRE a souligné la qualité des relations avec la députation vaudoise à Berne pendant la législature 2007-2012. Le début de la nouvelle législature n'a pas été aussi nourri, raison pour laquelle il a été décidé de revoir quelques principes de fonctionnement. Ainsi les séances se dérouleront désormais uniquement à Berne (Maison des cantons) et se poursuivront avec un repas. La CAE est invitée à participer une fois à l'une de ces rencontres.
- Une commissaire a abordé le thème de la coordination entre cantons et Confédération dans les dossiers de politique européenne. Le chef d DFIRE fournit quelques éléments de contexte et explications. En 2011, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a adopté le principe d'une feuille de route ainsi que l'ouverture de négociations potentielles (Bilatérales III) avec l'UE. Une convention réglant le dialogue entre la Confédération et les cantons en matière de politique européenne a été signée. Cette convention institue un organe de direction politique permanent consacré à l'échange d'informations entre la Confédération et les cantons sur les questions de politique européenne. L'objectif visé est de faire progresser les dossiers sensibles (électricité, fiscalité, supranationalité, par ex.). Aujourd'hui, les cantons considèrent que la situation Suisse-UE n'est pas satisfaisante, raison pour laquelle la CdC a réactivé le groupe de travail EuRéfCa afin de suggérer au Conseil fédéral d'engager des réformes internes permettant aux cantons d'e □ tre associés de manière appropriée aux négociations (art. 55 Cst. féd. Participation des cantons aux décisions de politique extérieure). En cas d'ouverture de Bilatérales III elles ne sont pas à l'ordre du jour actuellement cela pourrait permettre, cas échéant, d'éviter des référendums.

Dans la perspective de « l'amélioration continue » du rapport sur les affaires extérieures exposée plus haut, la CAE demande au Conseil d'Etat d'intégrer à l'annexe du rapport 2013 la liste des principaux concordats

auxquels le canton de Vaud a adhéré, et en particulier les principales révisions en discussion ou entrées en vigueur dans l'année écoulée. De même, la CAE prie le Conseil d'Etat d'ajouter en annexe la liste des projets d'agglomération (intercantonaux) et la liste des projets INTERREG dans lesquels le canton est impliqué.

## 5. VOTE DE LA COMMISSION

Nombre de voix pour : 15 Nombre de voix contre : 0

Abstention(s): 0

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 15 voix pour, 0

contre et 0 abstention.

Pampigny, le 10 juin 2013

Le rapporteur/la rapportrice : (signé) Raphaël Mahaim